



A.S. BASKET BEAUCROISSANT-IZEAUX

Charte du Club

Consultable sur www.asbbi.fr

1. Statuts – Affiliation :

L'**ASBBI** a pour objet la pratique du Basket Ball et l'accès à la compétition en étant officiellement affiliée à la Fédération Française de Basket Ball (FFBB).

2. Valeurs - Comportement :

a. L'engagement des Joueurs

- ✓ **M'investir** dans le club : me rendre disponible pour les autres équipes (table de marque, arbitrage...)
- ✓ Etre présent et à l'heure aux entraînements. Prévenir le plus tôt possible l'entraîneur en cas d'absence ou contretemps
- ✓ **Respecter** les règles, l'arbitre, l'entraîneur, les coéquipiers, les adversaires et le matériel
 - *L'amende pour faute technique sera payée par le joueur et non par le club*
- ✓ Etre **combatif** et essayer d'appliquer au mieux de ses possibilités ce qui a été appris à l'entraînement
- ✓ Entretien et prendre soin de ma tenue de match ; ne pas la porter aux entraînements
- ✓ **Esprit d'équipe** : encourager mes partenaires
- ✓ Savoir exprimer mes difficultés et m'appuyer sur mon équipe pour trouver une solution

b. L'engagement des Entraîneurs

- ✓ Etre garant de l'esprit d'équipe et encourager la **solidarité** entre les joueurs
- ✓ Dispenser une formation globale aux joueurs, tant sur le plan technique que sur le plan éducatif (loyauté, tolérance, maîtrise de soi...)
- ✓ Faire pratiquer un échauffement aux joueurs et des étirements à la fin
- ✓ Parler avec **respect** aux enfants, les encourager et valoriser leurs progrès
- ✓ A l'entraînement, revenir sur le match afin de « corriger » et positiver les actions de jeu, comportements...
- ✓ Respecter les décisions arbitrales afin de montrer le bon exemple aux enfants
- ✓ Faire remonter aux membres du bureau toute difficulté afin d'obtenir son soutien
- ✓ Etre **équitable** envers chacun des joueurs
- ✓ S'assurer que l'enfant est autorisé à partir seul ; dans le cas contraire, s'assurer que la personne présente est autorisée à le récupérer (listing fourni à l'entraîneur suite à l'inscription)

c. L'engagement du Bureau

- ✓ Etre à l'**écoute** des conseils et propositions des licenciés pour l'amélioration de la vie du club
- ✓ Mettre en place des moyens de **formation** pour les entraîneurs et arbitres
- ✓ Organiser des actions fédératrices pour les licenciés
- ✓ Dédommager les entraîneurs pour les déplacements aux entraînements (remboursement Km trimestrielle ou déduction fiscale)
- ✓ **Soutenir** l'entraîneur dans les décisions qu'il prendra envers ses joueurs
- ✓ Faire preuve **d'équité** dans les choix de sur-classement.
 - *Le double sur-classement n'est pas cautionné par le Bureau pour des raisons de sécurité (différence de « gabarits » et d'intensité de jeu)*

d. L'engagement des Arbitres du club

- ✓ Arbitrer en toute **impartialité**, selon son propre jugement et sans se laisser influencer par le public ou les entraîneurs
- ✓ **Expliquer** calmement chaque faute au joueur concerné, le but étant de le faire progresser dans sa connaissance des règles du basket
- ✓ Rapporter à un membre du bureau tout comportement jugé irrespectueux ou antisportif (insultes, gestes dangereux intentionnés ou provocateurs...)

e. L'engagement des Parents

- ✓ **Respecter** l'arbitre, l'entraîneur, les joueurs et les adversaires
- ✓ **Encourager** son enfant dans le respect de l'entraîneur, des arbitres et des adversaires
- ✓ **Soutenir** la vie du club
- ✓ Veiller à la ponctualité de l'enfant aux entraînements et aux matchs
- ✓ Participer aux déplacements, goûters lors des matchs
- ✓ Etre présent aux manifestations organisées par le club dans la mesure du possible

3. Adhésion – Licence :

Toutes les personnes adhérentes sont licenciées à la FFBB.

Tout adhérent doit, pour pouvoir participer aux entraînements et compétitions, être à jour de sa cotisation et avoir donné les documents nécessaires à l'établissement de sa licence pour la saison en cours.

Le dossier d'inscription est à remplir et à remettre complet avec les pièces à fournir au Bureau ou aux entraîneurs au plus tard le 15 septembre pour ne pas compromettre la bonne organisation des matchs (licence impérative).

Le prix de la cotisation, fixée chaque année par le Bureau, varie selon la catégorie d'âge. La cotisation peut être minorée selon les règles fixées chaque année par le Bureau (conditions et montant).

La cotisation comprend :

- le prix de la licence : adhésion à la FFBB, à la ligue AuRa, ainsi qu'au Comité Isère
- le prix de l'adhésion au Club **ASBBI**.



AS-BASKET BEAUCROISSANT-IZEAUX

Toute cotisation versée est définitivement acquise. Une demande de remboursement de cotisation fera l'objet d'un examen par le Bureau en cas de départ volontaire ou par exclusion.

Les assurances responsabilité civile et extrascolaire sont obligatoires. Si vous ne disposez pas d'assurances couvrant la pratique du sport en compétition en extrascolaire, vous devez souscrire à l'une des options de l'assurance proposée par la FFBB à ajouter au prix de la licence. ATTENTION La souscription est reconductible tacitement (et donc due l'année suivante) sauf dénonciation du contrat 2 mois avant la fin de la saison par lettre recommandée à :

FFBB / Résiliation Assurance – 117 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

4. Tenue de jeux - Entraînements - Compétitions :

Le port d'une paire de chaussures de sport réservée à l'usage du gymnase est obligatoire. Le port de chaînes, pendentifs, montre ou bijoux est interdit lors des entraînements ou des matchs.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégâts sur objet personnel.

Les entraînements s'effectuent sous la responsabilité et l'autorité des entraîneurs. Les joueurs sont tenus d'arriver à l'heure, ils s'engagent à participer avec assiduité et à **prévenir leur entraîneur en cas d'absence**.

La prise en charge des licenciés par le club s'effectue dans les gymnases à partir de l'heure de début d'entraînement jusqu'à l'heure de fin d'entraînement.

Il est demandé aux parents qui amènent leurs enfants :

- de vérifier la présence de l'entraîneur ou animateur dans le gymnase en début de séance.
- de respecter les horaires de fin d'entraînement si leur enfant n'est pas autorisé à quitter seul le gymnase.

Pour chaque rencontre, le ou les entraîneurs ont la responsabilité de la composition de l'équipe dont ils ont la charge pour la saison. Les joueurs sont tenus d'accepter les décisions de leurs entraîneurs.

5. Déplacements :

C'est l'entraîneur qui fixe l'heure de départ et le point de rendez-vous. Les joueurs doivent respecter cet horaire. En cas d'empêchement le joueur doit impérativement avvertir son entraîneur.

Lors des rencontres à l'extérieur, le transport sera assuré par les parents des joueurs. Le club s'engage à fournir le calendrier des matchs dans les meilleurs délais.

Toute personne (parents, joueurs, entraîneurs, dirigeants) transportant des joueurs dans son véhicule personnel doit répondre aux clauses suivantes :

- être titulaire d'un permis en cours de validité pour la catégorie correspondant au véhicule utilisé.
- veiller à ce que le véhicule utilisé réponde aux normes de sécurité et soit assuré conformément à son utilisation.

Le conducteur est responsable pénalement et civilement des infractions au Code de la route et à toute disposition légale ou réglementaire en vigueur.

Assurance particulière disponible sur demande auprès de la FFBB (30€ environ).

6. Participation à la Vie du Club :

Le bénévolat est un acte volontaire. Les membres dirigeants du Bureau sont des bénévoles qui donnent gratuitement de leur temps et de leur compétence à la vie de la structure.

Tout adhérent peut apporter sa contribution au bon fonctionnement de son club dans un autre rôle que celui de joueur (encadrement, aide lors des manifestations, ...).

Les adhérents seront également, tout au long de la saison, sollicités au niveau sportif pour la tenue des tables de marque à domicile et/ou l'arbitrage si besoin. Un tableau des désignations sera communiqué aux adhérents. Si le joueur désigné n'est pas ou plus disponible, il doit lui-même se trouver un remplaçant.

Un chèque de caution d'un montant de quarante euros (40 €) sera demandé à l'inscription. Il sera restitué à la fin de la saison si le joueur a tenu son engagement, dans le cas contraire, il sera encaissé.

Les dirigeants et encadrants doivent être les garants du respect de ce règlement. Dans ce sens ils sont tenus d'être exemplaires dans leur comportement. Ils ont également un devoir de réserve.

Le club s'engage, au travers de ses entraîneurs, animateurs et dirigeants, à encadrer les joueurs lors de tous les entraînements et les matchs, officiels ou amicaux.

NOM – Prénom du licencié :

Catégorie :

Atteste avoir pris connaissance et accepte Charte de l'**ASBBI**.

Le Président

Responsable légal du licencié

Le(la) licencié(e)